



*Règlement de la consultation*  
*(R.C.)*

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU TROISIEME  
COURT DE TENNIS**

*MARCHE DE TRAVAUX*

*DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES*

**VENDREDI 1ER AVRIL 2016 12 H**

Maître de l'ouvrage :  
COMMUNE DE GRESY SUR AIX  
1 place de la Mairie 73100 GRESY SUR AIX  
Tél. : 04.79.34.80.50. - Fax : 04.79.34.82.40.

Mars 2016

## **ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ CONTRACTANTE**

L'administration contractante est la Commune de Grésy-Sur-Aix, ci-après dénommée :

COMMUNE DE GRESY SUR AIX  
1 place de la Mairie 73100 GRESY SUR AIX  
Tél. : 04.79.34.80.50. - Fax : 04.79.34.82.40.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur de la Commune de Grésy-Sur-Aix est M. Robert CLERC.

## **ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHÉ**

Le présent marché a pour objet *les travaux de construction du troisième court de tennis.*

## **ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

### 3.1. Documents constitutifs du dossier

Le dossier de consultation des entreprises est constitué des documents suivants :

Documents à retourner signés et approuvés sans modification par les candidats :

- le présent règlement de la consultation.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Plans des travaux

Documents à retourner remplis, datés et signés par les candidats :

- l'acte d'engagement et ses annexes,
- le détail quantitatif estimatif / bordereau des prix

### 3.2. Modification de détail au dossier

La commune se réserve le droit d'apporter, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (hors jour de modification et de remise), des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **ARTICLE 4 : CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ**

### 4.1. Mode de passation du marché

Le présent marché est passé par voie de marché à procédure adaptée.

### 4.2. Type du marché

Le présent marché est un marché de travaux.

### 4.3. Allotissement du marché

Le présent marché fait l'objet d'un lot unique.

### 4.4. Forme des candidatures+

Les candidats au présent marché sont libres de soumissionner soit isolément soit sous forme de groupement d'entreprises.

### 4.5. Sous-traitants

S'ils envisagent de sous-traiter une partie des prestations faisant l'objet du présent marché, les candidats doivent, avec leur offre, fournir au maître d'ouvrage :

- la dénomination du ou des sous-traitants auxquels ils comptent faire appel,
- les capacités professionnelles et financières du ou des sous-traitants,
- la nature des prestations sous-traitées,
- le montant des prestations sous-traitées,
- les conditions de paiement des prestations sous-traitées et, le cas échéant, les modalités de variation des prix,
- une déclaration du ou des sous-traitants indiquant qu'il(s) ne tombe(nt) pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

La notification du marché vaut alors acceptation par la commune du ou des sous-traitants et agrément de ses ou de leurs conditions de paiement.

### 4.6. Options et variantes

Le présent marché comprend deux options. D'autres options peuvent être présentées.  
Variantes non autorisées

### 4.7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **ARTICLE 5 : PRESENTATION DES OFFRES**

### Dossier à fournir par les candidats

Le Dossier de Consultation est remis gratuitement à chaque candidat en un seul exemplaire.

Tous les documents constituant ou accompagnant la candidature et/ou l'offre devront être rédigés en langue française. Dans le cas contraire, ils devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

L'Acte d'Engagement sera complété conformément aux commentaires joints à ce document.

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée. Il comprendra les pièces suivantes :

- **L'acte d'engagement** rempli, daté et signé, par le(s) représentant(s) qualifié(s) du (des) prestataire(s) ayant vocation à être titulaire du marché.  
L'acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché.  
Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.
- Le Cahier des Clauses Techniques et Particulières (CCAP)
- Le détail quantitatif estimatif : à compléter et renseigner dans sa totalité y-compris les parties libres comprises parfois dans certains libellés pour préciser l'étendue de la prestation.
- Un **mémoire technique** du candidat décrivant :
  - L'organisation proposée et les moyens humains et matériels affectés par le candidat à la réalisation de la prestation,
  - La méthodologie d'intervention et procédés utilisés pour garantir la bonne exécution des travaux et le bon déroulement du phasage avec les travaux.
  - Les mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène du chantier et de ses abords (installation de chantier),
  - Un planning prévisionnel détaillé des travaux avec leur phasage précis,
  - L'agrément par la fédération française de tennis du matériel proposé par rapport aux normes existantes en la matière,
  - Autres points jugés utiles par le prestataire pour valoriser la qualité de ses interventions et son professionnalisme.
- Les capacités professionnelles et financières du candidat en remettant les justificatifs permettant au candidat de démontrer sa capacité technique et financière à réaliser ces travaux en fonction des caractéristiques de l'opération et des délais impartis (moyens techniques et humains - chiffre d'affaire - références en travaux similaires etc..)
- L'attestation mentionnant que l'entreprise est référencée « Plan Qualité Tennis »

**Toutes ces pièces devront être remises à l'appui de l'offre, sous peine d'exclusion de la consultation.**

### **DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU**

Les certificats ou déclarations mentionnées à l'article 46 du CMP seront remis par le candidat retenu dans un délai de 10 jours à compter de la demande présentée par le représentant du Pouvoir Adjudicateur.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat retenu devra joindre les certificats ou la déclaration mentionnée à l'article 46 du CMP.

Si le candidat retenu ne fournit pas les certificats ou les attestations mentionnées à l'article 46 du Code des Marchés Publics, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le représentant du Pouvoir Adjudicateur qui présente la même demande au candidat dans le classement des offres.

## **ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES**

### **6.1. Composition du jury**

Sans objet.

### **6.2. Critères de jugement des candidatures et des offres**

#### ***A - Sélection des candidatures :***

Les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation sont éliminées.

Lors de l'examen des candidatures, ne seront pas admises :

- Les candidatures qui ne présentent pas de garanties techniques et financières suffisantes.

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenants pour la sélection des candidatures sont :

- compétences
- moyens

#### ***B - Classement des offres :***

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1 - Valeur technique	60
2 - Prix des prestations	40

### 6.3 -Analyse du critère « Valeur technique »

La valeur technique sera jugée sur le mémoire technique justifiant des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux.

L'évaluation par sous-critères permet de distribuer le nombre de points résultant du pourcentage de la pondération. La note maximum de 60 pour ce critère est attribuée au candidat qui obtient le plus grand nombre de points distribués sur ce critère. Pour les autres offres, le calcul de la note relative s'effectue à partir de la formule :

$$\text{Note} = 60 \times (\text{somme des évaluations de l'offre du candidat notée}) / (\text{somme des évaluations de l'offres ayant obtenue le plus de points}).$$

Chacun des sous-critères fera l'objet d'une évaluation de 0 à 2 et d'un coefficient multiplicateur.

- 0 : absence d'information, ou proposition n'apportant aucune plus-value par rapport aux conditions initiales du marché.
- 1 : proposition apportant des renseignements complémentaire plus précis ou une plus-value avec des précisions intéressantes par rapport aux conditions initiales du marché
- 2 : proposition apportant une plus-value très significative aux conditions initiales du marché

Il est possible de distribuer des demi-points voire des fractions de point

Sous-critères analysées (note sur 2)	coefficient
➤ Méthodologie envisagée (procédés d'exécution) et phasage des opérations (programme d'exécution des ouvrages)	3
➤ Fonctionnalité et performance de l'offre : qualité des équipements , aménagements et matériaux proposés - descriptif s, agréments etc..	5
➤ Planning : date de démarrage possible, planning précis (durée de chaque phase) + prise en compte des contraintes et justification pour la tenue des délais - cohérence des délais annoncés	2
➤ Moyens prévus sur ce chantier : <ul style="list-style-type: none"><li>• Personnel déployés et leurs qualifications</li><li>• Moyens matériels mis en œuvre et provenance des principales fournitures</li></ul>	3
➤ Mesures de sécurité et de protections prévues pour ce chantier (sécurité du chantier, installation d'hygiène, gestion des déchets, schéma général de signalisation).	2
➤ Performance en matière de protection de l'environnement	2

Le montant maximum des points à obtenir est 60

#### 6.4 -Analyse du critère « prix »

En ce qui concerne le critère « prix des prestations», le candidat le moins-disant se verra attribuer la note maximale (hors prix considéré comme anormalement bas). Pour les candidats suivants, la note qui leur sera attribuée sera inférieure de façon proportionnelle à l'écart séparant le montant de leur offre de celui de l'offre la moins-disante.

**La formule de calcul pour la notation du prix est la suivante, afin de donner une note sur 40 points :**

$$\text{Note} = \frac{(\text{Prix offert le plus bas})}{(\text{Prix du candidat})} \times 40$$

#### 6.5. Suite donnée à la consultation

Afin de déterminer le classement des offres, il sera procédé à la somme des deux critères

La présente procédure adaptée est ouverte. Elle se déroule en une phase unique qui consistera en l'analyse des candidatures puis en l'analyse et la sélection des offres.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à une négociation. En application des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics, outre le prix des prestations, la négociation pourra porter sur tous les éléments de la prestation à réaliser.

La collectivité se réserve le droit de ne pas poursuivre les négociations avec l'ensemble des candidats ayant remis une proposition.

Les documents et informations que se fourniront réciproquement le Maître d'ouvrage et les candidats seront utilisés exclusivement dans le cadre de la présente procédure de consultation. Ils seront traités de manière confidentielle par les différentes parties.

A l'issue de la négociation, l'attribution du marché de travaux est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de déclarer la consultation sans suite à tout moment pour un motif d'intérêt général

## **ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

### **Sous forme papier**

Les offres pourront être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception postal ou être remises au secrétariat de la mairie contre récépissé.

Le pli devra être adressé à l'adresse suivante :

Mairie de Grésy-Sur-Aix  
1 place de la mairie  
BP15  
73100 Grésy-Sur-Aix

Ou être remis contre récépissé au Secrétariat de la Mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi matin: 8h30-12h30  
Mardi, jeudi et vendredi : 8h30 - 12h30 et 14h - 17h  
Samedi : 8h - 12h

sauf jours fériés.

**L'enveloppe portera les mentions :**

« TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU TROISIEME COURT DE TENNIS »

Cette offre devra être remise avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

## **ARTICLE 8 : MODALITÉS DE PAIEMENT**

Les sommes dues au titulaire du marché lui seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception de chaque facture.

Le mode de règlement est le mandat administratif.

## **ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements d'ordre administratif, les candidats pourront s'adresser à :  
Mme Brigitte ALLARD / Mairie de Grésy-Sur-Aix/ Tél. : 04 79 34 80 50

Pour obtenir tous renseignements d'ordre technique, les candidats pourront s'adresser à :  
Bruno Ménagé / Services Techniques /Tél : 04 79 34 56 55